



PROCÈS VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL
Le 14 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze mars, à dix heures, les membres de la Fédération Française de Baseball et Softball se sont réunis sur convocation du Président, dans les locaux de l'INSEP, 11 avenue du Tremblay, 75012 Paris et par visioconférence.

Après avoir accueilli les participants à cette assemblée générale extraordinaire, le Président Didier SEMINET ouvre la séance à dix heures et trois minutes et le Secrétaire général Damien GUIONIE rappelle que l'assemblée est amenée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Constat du quorum.
2. Allocution d'ouverture du Président.
3. Modification du siège social et des statuts.
4. Allocution de clôture du Président.

I. Constat du quorum

Participation au scrutin de l'assemblée générale extraordinaire	Nombre de votants	Nombre de voix
Nombre d'électeurs inscrits	180	830
Nombre d'émargements	141	665
Taux de participation	78,33%	80,12%

Le décompte des voix dont dispose théoriquement l'assemblée fait ressortir un total de 180 clubs représentant 830 voix.

Le vote des résolutions a été ouvert en amont de l'assemblée, le 3 mars 2026 à 9h00, par voie électronique sur un site internet de vote numérique de confiance (Voteer).

141 clubs représentant 665 voix ayant pris part au scrutin, il est constaté que les conditions de quorum sont remplies.

II. Allocution d'ouverture du Président

Le Président SEMINET prononce l'allocution d'ouverture de l'assemblée.

Après délibération de l'assemblée sur les différentes résolutions proposées au vote, le vote est clôturé à 10h17. Le Secrétaire général Damien GUIONIE présente les résultats du scrutin à l'assemblée, après examen des questions inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire.

III. Modifications du siège social et des statuts

Résultat des votes :

Résolution 1. Modification du siège social et des statuts

Participation	Votants	Voix
Nombre d'émargements	141	665
Taux de participation	78,33%	80,12%

Question	Réponse	Voix obtenues	
Approuvez-vous le transfert du siège social de la Fédération au 11 rue Sully 94000 Créteil et, par conséquent, la modification des statuts fixant la commune du siège social de la Fédération à Créteil (Val-de-Marne) ? (Choix unique)	Oui	564	96,08%
	Non	23	3,92%
	Abst.	78	n/a

L'assemblée générale approuve le transfert du siège social de la Fédération au 11 rue Sully, 94000 Créteil.
Par conséquent, l'assemblée générale approuve la modification des statuts fixant la commune du siège social de la Fédération à Créteil (Val-de-Marne).

Résolution 2. Modification des statuts

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	141	665	
Taux de participation	78,33%	80,12%	
Question	Réponse	Voix obtenues	
Approuvez-vous la modification des statuts ayant pour objet d'intégrer dans le corps du texte les dispositions devenues applicables à compter du premier renouvellement des membres des instances dirigeantes de la Fédération postérieur au 1er janvier 2024, suite à l'assemblée générale électorale du 23 novembre 2024, avec suppression des précisions de prise d'effet ultérieure devenues sans objet ? (Choix unique)	Oui	516	96,45%
	Non	19	3,55%
	Abst.	130	n/a

L'assemblée générale approuve la modification des statuts ayant pour objet d'intégrer dans le corps du texte les dispositions devenues applicables à compter du premier renouvellement des membres des instances dirigeantes de la Fédération postérieur au 1er janvier 2024, suite à l'assemblée générale électorale du 23 novembre 2024, avec suppression des précisions de prise d'effet ultérieure devenues sans objet.

Résolution 3. Modification des statuts

Participation	Votants	Voix	
Nombre d'émargements	141	665	
Taux de participation	78,33%	80,12%	
Question	Réponse	Voix obtenues	
Approuvez-vous la modification des statuts ayant pour objet de supprimer des références à la discipline du cricket suite à la fin de la délégation de la Fédération pour cette discipline au 31 décembre 2025 ? (Choix unique)	Oui	610	97,29%
	Non	17	2,71%
	Abst.	38	n/a

L'assemblée générale approuve la modification des statuts ayant pour objet de supprimer des références à la discipline du cricket suite à la fin de la délégation de la Fédération pour cette discipline au 31 décembre 2025.

IV. Allocution de clôture du Président

Après tenue de l'assemblée générale ordinaire, échanges et remise des mérites fédéraux, personne ne demandant plus la parole, le Président clôt les débats et remercie les membres de leur présence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h49.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire général.

Didier SEMINET

Président



Damien GUIONIE

Secrétaire général

